

# Communiqué de presse de la Région Normandie

## Commission Permanente

**19 Septembre 2016**

**La Commission Permanente de la Région Normandie s'est réunie, lundi 19 septembre 2016, au conseil régional, sous la présidence d'Hervé Morin, pour examiner plus d'une centaine de dossiers et a notamment adopté :**

### **Les nouveaux trains normands**

Dans le cadre du transfert à la Région des trains Intercités au 1er janvier 2020 et du renouvellement du matériel roulant des lignes Paris – Caen – Cherbourg / Trouville-Deauville et Paris – Rouen – Le Havre, les élu(es) régionaux ont approuvé, ce jour, les conventions suivantes :

- une convention fixant les modalités de versement d'une part, à la Région par l'AFITF, au nom de l'Etat, d'une contribution financière d'un montant maximum de 720 millions d'euros pour l'acquisition du matériel roulant nécessaire au renouvellement du matériel roulant des lignes Paris – Caen –Cherbourg / Trouville-Deauville et Paris – Rouen – Le Havre et à l'adaptation des équipements de maintenance nécessaires et d'autre part, par la Région à l'AFITF d'une participation de 70 millions d'euros pour contribuer à la prise en charge pendant deux ans des déficits des lignes Paris – Rouen – Le Havre, Paris – Caen – Cherbourg / Trouville-Deauville, Paris – Evreux – Serquigny, Paris – Granville et Caen – Le Mans – Tours.
- une convention actant le financement par la Région et l'acquisition par SNCF Mobilités de 40 à 44 rames automotrices destinées aux lignes Paris-Rouen-Le Havre et Paris-Caen- Cherbourg/Trouville-Deauville.
- une convention actant le financement par la Région des études requises pour l'adaptation des installations de maintenance à Caen, Cherbourg, Le Havre, Sotteville-lès-Rouen et Clichy. SNCF Mobilité assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des études.